

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°03-2017-052

ALLIER

PUBLIÉ LE 31 JUILLET 2017

Sommaire

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Allier	
03-2017-07-27-002 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1893/2017 du 27 juillet 2017	
accordant la Médaille d'Honneur Agricole au titre de la promotion du 14 juillet 2017 (5	
pages)	Page 3
03-2017-07-27-003 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1894/2017 du 27 juillet 2017	
accordant la Médaille de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricole au titre de la	
promotion de juillet 2017 (1 page)	Page 9
03-2017-07-31-001 - Extrait de l'arrêté préfectoral N° 1920/2017 du 31 juillet 2017 portant	
limitation provisoire de certains usages de l'eau sur le territoire du département de l'Allier	
(3 pages)	Page 11
84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes	
03-2017-07-27-001 - Arrêté modificatif AZUR (1 page)	Page 15

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Allier

03-2017-07-27-002

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1893/2017 du 27 juillet 2017 accordant la Médaille d'Honneur Agricole au titre de la promotion du 14 juillet 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1893/2017 du 27 Juillet 2017 Objet : Accordant la Médaille d'Honneur Agricole au titre de la promotion du 14 Juillet 2017

Article 1 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

* Pour le CRÉDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE :

Monsieur François CHAPELET, employé de banque, demeurant résidence le Parc – 26 rue Bergeron Vebret à Yzeure.

Madame Maryvonne GILBERTON née BLANDIN, Salarié de Banque, demeurant 18 chemin de Foncelot à Chatel de Neuvre

Monsieur Bernard JOUSSAIN, Employé de Banque, demeurant 90 rue des Planchards à Yzeure.

Monsieur Jean-Jacques SAUNON, Cadre Crédit Agricole Centre France, demeurant n°1 la Croix de Jailles à Huriel.

Monsieur Philippe TORTERAT, Cadre Bancaire, demeurant 37 rue Alphonse Daudet à Bellerive sur Allier.

* Pour la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Mme Viviane GRANDJEAN, Employée MSA03, demeurant 3 rue Fauque à Yzeure.

Mme Annie JONNET née SIMMONET, Responsable du service AADCSA, demeurant Les Gacons à Mercy.

Mme Joëlle MÔME, Comptable, demeurant Résidence Chaumette – 11 rue de Serbie à Moulins.

Mme Pascale RAFFARD née BRIDIER, Employée de Bureau, demeurant 4 allée du Marquisat à Moulins.

* Pour les Pépinières et Roseraies Georges DELBARD

Madame Françoise BIZEBARRE née GUILLEMARD , Assistante Commerciale, demeurant les Chaises à Doyet.

Madame Claudine MARANDET née LAVEDRINE, Assistante Logistique, demeurant Les Côtes Rousses à Néris les Bains.

* Pour GROUPAMA

Mme Marie-Noëlle BEQUIGNAT née FUSIL, Chargée de Mission, demeurant 53 rue Dussour à Yzeure.

Monsieur Gilles FRANCOIS, Cadre Supérieur, demeurant Pougny à Thiel sur Acolin

* Pour ELVANOVIA

Monsieur Bernard DUBOST, Technicien inséminateur, 8 rue Victor Hugo à Doyet.

Article 2 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

* Pour le CRÉDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE :

Monsieur Guy BOITIER, Conseiller Commercial, demeurant 14 rue du Jeux de Paume à Moulins.

Monsieur Rémy DESNAULT, Cadre Bancaire, demeurant 2 rue du Général Leclerc à Yzeure.

Monsieur Thierry HEREDIA, Employé de Banque, demeurant 4 impasse de la Montée à Chareil-Cintrat.

* Pour la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Mme Marie-Laure ALAJOUANINE, Technicien PSSP, demeurant le Bourg à Saint Pourçain sur Sioule.

Mme Fabienne BERNARD née GONNIN, Employée de Bureau, demeurant 38 lotissement Saint-Jacques à Chevagnes.

Mme Yolande BORDE née FORGET, Coordonnatrice, demeurant 7 Lieutenant le Grand Malnot à Chézy.

Mme Dorine DESCRIAUX, Salariée MSA, demeurant 41 chemin du Petit Panloup à Yzeure.

Mme Maryse FERRIER, Coordonnatrice Protection Sociale, demeurant 12 rue Pasteur à Yzeure.

M. Patrick FIFRE, Chargé d'Étude pivot maladie, demeurant 24 rue Flora Tristan à Yzeure.

Mme Nadine GIRONDE née DECHET, Employée de Bureau, demeurant Le Champ des Pierre à Saint-Menoux.

Mme Liliane MERITET née LAMPONI, Secrétaire – Agent d'Accueil, demeurant 6 lotissement la Côte – Le Boutillon- à Chanblet.

M. Gilles MEUNIER, Informaticien, demeurant 4 impasse Saint Exupéry à Bessay sur Allier.

Mme Maryse POULLE, Salariée Agricole MSA, demeurant 3 rue du Lieutenant Burlaud à Moulins.

Mme Solange TOURNIE née METENIER, Technicien PSSP 3D, demeurant 24 rue Bergeron Vebret à Yzeure

* Pour les Pépinières et Roseraies Georges DELBARD

Madame Michèle GIRAUD née TAILHARDAT, Comptable, demeurant Impasse du Square à Marcillat en Combraille.

* Pour SODIAAL UNION Coopérative Laitière Massif Central

Monsieur Jean-François FERRANDON, Chauffeur, demeurant 12 rue de la Pelisse à Fourilles.

* Pour SICA BB

M. Gilles CHAFFRAIX, Chauffeur, demeurant Fougères à Marcillat en Combrailles.

* Pour Feder Force Coopérative

Mme Françoise MONCE née KURAST, Employée Administrative, demeurant Chezelle à Murat.

* Pour GROUPAMA

Madame Chantal AUDIN née MALOCHET, Gestionnaire d'assurances, demeurant à Chantemerle à Bourbon l'Archambault.

Madame Françoise BOUILLON née FOURNIER, Pilote BO Prévention, demeurant 54 route de Montbeugny à Yzeure.

Madame Jocelyne DEBOUDARD née GOICHOT, Technicienne d'assurances, demeurant Les Maumiers à Thiel sur Acolin.

Monsieur Alain GILLARDIN, Responsable support technique informatique, demeurant 32, rue Joseph Baudron à Yzeure.

Madame Isabelle HEINTZEN née HUOT, Gestionnaire d'assurances, demeurant 2 route de Lucy à Valigny.

Madame Valérie LE LOGEAIS née CANTE, Manager, demeurant 160 route du Puis Bomplein à Couzon.

Madame Françoise MICHARD née MORAJKA, Commerciale, demeurant 3 rue les Gardes du Haut à Buxières les Mines.

Madame Elisabeth PARISE née GUILLEMOT, Gestionnaire d'assurances, demeurant 2 chemin de la Barbote -Le Clos Rose à Neuvy.

* Pour la CUMA DE ROCLES

Monsieur Alain BERTHOU, Conducteur d'engin, demeurant Champ Regneaud à Tronget.

Article 3: La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

* Pour le CRÉDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE :

Madame Florence BAILLY, Technicien Middle Office Assurances Professionnelles, demeurant résidence Les Magnolias » 96 boulevard de Nomazy à Moulins.

Monsieur Frédéric BOUDET, Chef de Projet, demeurant 29 rue de la République à Yzeure.

Madame Isabelle BOUDET née BESSON, Analyste Contentieux, demeurant 29 rue de la République à Yzeure.

Madame Joëlle BOULADE née LECLERC, Employée de Banque, demeurant 1 les Franchises du Haut à Audes.

Monsieur Jean-Marc CHASSAGNOL, Cadre Bancaire, demeurant 7 Allée des Jabots à Lavault-Sainte-Anne.

Madame Véronique DAL-MAS, employée de banque, demeurant 7 avenue Marne à Vichy.

Madame Sylvie INCORVAIA née SAGNARDON, Conseiller Clientèle Mixte, demeurant les Minots à Trévol.

Monsieur Alain MATTELY, Cadre de Banque, demeurant 8 Chemin des Bontemps à Rongères.

Madame Isabelle PASQUET née DUMAS, Employée de Banque, demeurant Bois Fou à Gennetines.

Madame Evelyne PRAT née RAYNAUD, Employée de Banque, demeurant 7 rue des Lavandières à Chamblet.

Monsieur Joël SUGIER, Employé de Banque ; demeurant 95 route de Néris à Villbret.

* Pour la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Mme Chantal DUCERF née CHASSOT, Comptable, demeurant 26 rue d'Enfer à Neuilly le Réal.

M. Fabrice PENOT, Cadre, demeurant 78 Avenue Général de Gaulle à Montluçon.

Mme Patricia PRUGNAUD née DEMONTEIX, demeurant 21 Boulevard du Moulin à Vent à Yzeure.

* Pour les Pépinières et Roseraies Georges DELBARD

Madame Pascale MICHEL née MARCHAT, Comptable, demeurant La Vilaine à Hyds.

* Pour ATRIAL

Monsieur Philippe BARATHON, Responsable des achats, demeurant 6 Avenue de Beaubreuil à Saint-Pourçainsur-Sioule.

* Pour SODIAAL UNION – coopérative laitière du Massif Central

Monsieur Joël FRADEL, Vendeur, demeurant 3 rue des Généraux Morio à Chantelle.

Madame Brigitte LAPLANCHE née TOUZIN, Chauffeur – Livreur, demeurant 38 Route de Montmarault à Chantelle.

* Pour GROUPAMA

Mme Sylvie CHAZALMARTIN, Responsable d'activités assurances, demeurant 31 rue Joseph Baudron à Yzeure.

Monsieur Thierry COLIN, Gestionnaire risques complexes, demeurant 10 rue Saint Martin à Coulandon.

Mme Agnés COULPIER née GUERET, demeurant 10 rue de l'Echelle à Bessay sur Allier.

Mme Lucienne DORIAT née FUGIER, Commercial, demeurant 1 rue des Moreaux à Monétay sur Allier.

Mme Nathalie GUERIN née DUCELLIER, Employée d'assurance, demeurant Les Odilles à Neuvy.

Monsieur Jean-Luc VICTOR, Directeur SPARA, demeurant 36 Boulevard de Courtais à Moulins.

Article 4 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à

* Pour le CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE

Monsieur Claude FONGARNAND, Salarié du Crédit Agricole Centre France, demeurant La Préau à Chappes.

* Pour la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

M. Didier MARTEL, Responsable LASER, demeurant 5 rue AN 2000 à Trévol.

Mme Béatrice NARDO née APRILE, Agent Administratif, demeurant Les Cailloux à Chemilly.

* Pour la Société Forestière de la CDC de Bourges

Monsieur Pascal LEBRUN, ouvrier forestier, demeurant Les Gourlines à Avermes

* Pour ATRIAL

Monsieur Philippe BARDON, Agent de Maîtrise, service approvisionnement URAC/SACS, demeurant 41 rue Président Roosevelt à Lapalisse.

Monsieur Jean-Pierre POUZAIN, Employé Agricole, demeurant 13 route Départementale 659 à Saint-Loup.

Monsieur Philippe SAUNIER, Ouvrier, demeurant 4 Allée des Pitreaux à Gennetines.

* Pour SICA BB

M. Guillaume COLAS, Employé de la Coopérative Agricole, demeurant 36 avenue Louis Pasteur à Villefranche d'Allier.

* Pour LISA du VAL DE SIOULE

Mme Cécile BILLAUD née COURRIER, Aide Comptable, demeurant 6 impasse des Floux à Montord.

Mme Catherine DEROCLES née CHANNET, Secrétaire, demeurant 28 rue de la Gendarmerie à Escurolles.

Monsieur Frédéric DUMONT, Animateur réseau libre service agricole, demeurant Chemin des Guénegauds à Saint-Pourçain sur Sioule.

Madame Christine URDICIAN née ANDRE, Responsable Magasin, demeurant 2 chemin des Buissonées à Villebret.

* Pour GROUPAMA

Monsieur Marc AUBER, Opérateur logistique, demeurant 1 rue Alain Fournier à Yzeure.

Monsieur Christophe DIOT, Salarié commercial GROUPAMA ASSURANCE, demeurant La Gare à Ferrières sur Sichon.

Monsieur Jean-Jacques LESAGE, Responsable du secteur commercial, demeurant Les Drouilles à Saint-Marcel-en-Marcillat.

Madame Karine PIQUANDET née MICHELAS, Gestionnaire d'assurances, demeurant Les Chereux à Besson.

Madame Lara RIMBAULT, Conseillère risques complexes, demeurant 16 Boulevard de Nomazy à Moulins.

* Pour Feder Force Coopérative

M Pierre BERTHOLIER, Agent Commercial, demeurant 9 rue des Fossés à Paray-sous-Briailles.

Mme Isabelle DANY, Agent Technique, demeurant Le Bourgeon à Villefranche d'Allier.

M. Franck THOLOT, Commercial, demeurant Renardière à Chavenon.

* Pour CERFRANCE Alliance Centre

Monsieur Régis AILLIOT, Comptable, demeurant 12 rue de Salvert à Ainay le Chateau.

<u>Article 5</u>: Le secrétaire général et le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Moulins, le 27 juillet 2017

Le préfet, Signé

Pascal SANJUAN

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Allier

03-2017-07-27-003

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1894/2017 du 27 juillet 2017 accordant la Médaille de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricole au titre de la promotion de juillet 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1894/2017 du 27 juillet 2017 Objet : Accordant la Médaille de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricole au titre de la promotion de juillet 2017

Article 1^{er}: La médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles est attribuée au titre de la promotion 2017 aux personnes dont les noms suivent :

Médaille de Bronze

MSA

- M. Maurice AUGER, demeurant à COLOMBIER (03600)
- Mme Mireille CANTAT, demeurant à MONTBEUGNY (03340)
- Mme Odile PIERROT, demeurant à LA FERTE HAUTERIVE (03340)
- Mme Jocelyne VENUAT, demeurant à HURIEL (03800)

Article 2 : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur départemental des territoires, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Moulins, le 27 Juillet 2017

Le Préfet,

Signé

Pascal SANJUAN

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Allier

03-2017-07-31-001

Extrait de l'arrêté préfectoral N° 1920/2017 du 31 juillet 2017 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau sur le territoire du département de l'Allier

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ALLIER

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1920/2017 du 31 juillet 2017 portant limitation Provisoire de certains usages de l'eau sur le territoire du département de l'Allier

Article 1:

Sont applicables, dans l'ensemble du département, les mesures suivantes :

- Interdiction de 11 heures à 19 heures de l'arrosage des pelouses, espaces verts, terrains de sport et de golf, à l'exception des greens de golf et pistes de courses d'hippodromes ;
- Interdiction du prélèvement par pompage ou prise d'eau pour le remplissage des plans d'eau de loisirs ;
- Interdiction du remplissage des piscines privées, sauf constructions en cours ;
- Interdiction du lavage des véhicules en dehors des stations professionnelles, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou une obligation technique (bétonnière...) et pour les organismes liés à la sécurité, sous réserve d'une utilisation rationnelle.

Ces mesures s'appliquent pour tout type de prélèvement, à partir des réseaux d'adduction d'eau potable, des forages et puits privés ou en milieu naturel.

Article 2:

Pour les bassins de l'Oeil, de l'Aumance, de la Bouble et du Boublon; les mesures suivantes, qui portent sur les usages économiques de l'eau, complètent les mesures prévues à l'article 1 :

- Interdiction de 11h à 19 h des prélèvements agricoles pour l'irrigation des cultures autres que maraîchères, légumières, florales et pépinières, interdiction des prélèvements pour le remplissage des plans d'eau destinés à l'irrigation agricole des cultures autres que maraîchères, légumières, florales et pépinières et des prélèvements effectués à partir de ces plans d'eau réalimentés ;
- -l'irrigation des cultures à partir de prélèvements effectués dans des retenues alimentées par ruissellement et/ou par pompage en eaux souterraines profondes (déconnectée de la rivière et de la nappe alluviale) reste autorisée sans restriction horaire ;
- Les entreprises industrielles (soumises à autorisation au titre de la nomenclature ICPE) devront respecter les dispositions portant sur la sécheresse figurant dans l'arrêté qui leur est applicable.

Ces mesures sont applicables dans les communes listées en annexe 1.

Article 3:

Les mesures décrites à l'article 1 et 2 s'appliquent à compter de la date de publication du présent arrêté.

Elles seront revues et complétées en fonction de l'évolution de la situation météorologique et hydrologique tel que prévu à l'article 7 de l'arrêté cadre du 12 décembre 2012.

Article 4:

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté encourt une contravention de 5^{ème} classe (jusqu'à 1 500 €). Les amendes peuvent être prononcées de manière cumulative à chaque constat d'infraction (jusqu'à 3 000 € en cas de récidive).

Article 5:

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6:

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires, la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, la déléguée territorial de l'agence régionale de santé d'Auvergne, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes, le chef du service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité, le commandant du groupement de gendarmerie, le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies du département, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'allier et consultable sur le site internet de la préfecture de l'allier (www.allier.gouv.fr).

Yzeure, le 31 juillet 2017

Le Préfet Signé

Pascal SANJUAN

Annexe 1

Liste des communes concernées par les restrictions mentionnées à l'article 2

Bassin versant	
BOUBLE et BOUBLON	CESSET, CHAREIL-CINTRAT, FLEURIEL, USSEL-D'ALLIER, DENEUILLE-LES-CHANTELLE, FOURILLES, CHANTELLE, CHEZELLE, MONESTIER, NAVES, TAXAT-SENAT, VALIGNAT, TARGET, VOUSSAC, BELLENAVES, CHIRAT-L'EGLISE, COUTANSOUZE, DEUX-CHAISES, SAINT-MARCEL-EN-MURAT, VERNUSSE, BLOMARD, ECHASSIERES, LOUROUX-DE-BOUBLE, LE MONTET, TRONGET
Œil et Aumance	MONTMARAULT, SAZERET, BEAUNE-D'ALLIER, LOUROUX-DE-BEAUNE, BUXIERES-LES-MINES, CHAPPES, CHAVENON, COSNE-D'ALLIER, VILLEFRANCHE-D'ALLIER, BEZENET, MONTVICQ, SAINT-BONNET-DE-FOUR, SAINT-PRIEST-EN-MURAT, LA CELLE, COLOMBIER, HYDS, MALICORNE, ROCLES, SAINT-HILAIRE, SAINT-SORNIN, SAINT-AUBIN-LE-MONIAL, MURAT, SAUVAGNY, TORTEZAIS, VENAS, VIEURE, LOUROUX-BOURBONNAIS, LE VILHAIN, LE BRETHON, HERISSON, LOUROUX-HODEMENT, MAILLET, SAINT-CAPRAIS, CHAMBLET, DENEUILLE-LES-MINES, DOYET, COMMENTRY, BIZENEUILLE

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

03-2017-07-27-001

Arrêté modificatif AZUR

Arrêté modificatif suite à changement de siège social et dénomination

EXTRAIT Arrêté N° 2017-4750

Portant modification d'agrément pour effectuer des transports sanitaires terrestres

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Considérant la demande du gérant en date du 17 juillet 2017 du transfert de son siège social et du changement de dénomination de la société ;

Considérant la réception par courriel en date du 17 juillet 2017 des nouveaux statuts de la société et du nouveau Kbis en date du 7 juillet 2017 ;

DECIDE

Article 1 : L'agrément n° 167 de la société de transports sanitaires TRONCAIS AMBULANCE gérée par M. Thierry GAYRAL sise 6 Place de l'église 03360 SAINT BONNET DE TRONCAIS est ainsi modifiée à compter du 17 juillet 2017 :

- la société sera dénommée AZUR AMBULANCE le siège social est sis 3 avenue Gabriel Bonnichon 03430 COSNE D'ALLIER.
- La société conserve deux sites d'implantation agrément n° 167 sur le site 6 place de l'église à Saint-Bonnet-de-Tronçais et agrément 167 A sur le site 53 rue de la République à Cosne d'allier.

Article 2 : La personne titulaire de l'agrément devra porter sans délai à la connaissance de l'agence régionale de santé :

- -toutes modifications au regard des normes prévues, toute mise hors service, cession ou modification des véhicules ou de leur implantation,
- -toute embauche de nouveau personnel,
- -toute cessation de fonctions d'un ou plusieurs membres de leur personnel,
- -toute obtention par le personnel de diplôme relatif à la profession.

L'inobservation de tout ou partie de ces dispositions est susceptible d'entrainer une suspension ou un retrait d'agrément.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : La directrice de la délégation départementale de l'Allier est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de l'Allier et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Yzeure, le 27 juillet 2017

Pour le directeur général et par délégation, la directrice de la délégation départementale, SIGNE

Michèle TARDIEU